



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1442

Attribution de subventions pour un montant total de 19 000 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1442 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 19 000 EUROS A DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE L'ANIMATION COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La diversité de l'offre commerciale de la Ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

Ce dynamisme repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité, la Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations :

1. Association des commerçants du Marché de la Croix-Rousse – 1^{er} arrondissement : attribution d'une subvention de 3 000 € pour la mise en œuvre du programme d'animations de l'association

L'association des commerçants du Marché de la Croix-Rousse a été créée en 2010 pour fédérer les commerçants et mener à bien des projets communs (animations commerciales, promotion du marché, etc.). Elle compte aujourd'hui 80 adhérents dont quelques commerces sédentaires.

Le marché de la Croix-Rousse est le plus ancien marché alimentaire de Lyon (fin XIX^e siècle) et il est le plus important en termes de chiffre d'affaires. Il se tient tous les jours sauf le lundi, et compte une centaine de bancs.

Depuis sa création, l'association organise de nombreuses animations à destination des clients du marché, en résonance avec les événements d'agglomération ou de dimension nationale. Ainsi, à l'occasion de la Fête des Lumières, les commerçants du marché offrent aux clients des cadeaux et bons de réduction et organisent des visites du marché. En janvier dernier, l'association a bénéficié d'un emplacement sur la Biennale du Goût organisée dans le cadre du SIRHA. Elle s'associe également chaque année à l'opération Fraich'Attitude, en partenariat avec Interfel et le marché de gros Lyon Corbas, pour sensibiliser le public à la consommation de produits de saison (distribution de recettes, conseils diététiques). C'est également dans cet esprit qu'elle propose des dégustations de fruits et légumes au public tout au

long de l'année. Les principales fêtes du calendrier sont également autant d'occasions pour l'association de proposer des animations (organisation d'une tombola, distribution de galettes des rois). Enfin, pour la première fois, à l'automne dernier, l'association a mené une opération caritative avec les Restaurants du Cœur qui a permis de récolter 3 tonnes de vivres.

Sur nombre de ces animations, elle travaille en partenariat avec les organisations professionnelles et le Marché de Gros Lyon Corbas.

L'ambition de l'association est de poursuivre le développement du marché en proposant des animations répondant aux attentes de la clientèle. Elle a fait appel à un prestataire pour l'accompagner dans sa structuration et dans la mise en œuvre de ses projets.

Pour la première fois depuis sa création, l'association sollicite le soutien de la Ville de Lyon pour l'accompagner dans la structuration de sa communication interne et externe et pour l'aider à mettre en œuvre un programme d'animations autour de la sensibilisation des consommateurs au « mieux consommer » (participation à la Fête de la Gastronomie du 25 au 27 septembre, dégustations à l'occasion de la Fête du Raisin le 13 septembre, collaboration avec le comité organisateur du lancement du Petit Paumé le 21 novembre, organisation d'une animation pour la Saint-Nicolas le 6 décembre).

Le budget prévisionnel de ce plan d'actions est de 13 300 €.

Je vous propose que la Ville de Lyon y contribue financièrement par le versement d'une subvention de 3 000 €.

2. L'Union Départementale des Entreprises de Coiffure du Rhône (UDEEC 69) : attribution d'une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la 11ème édition du Salon professionnel « Beauté Sélection »

L'UDEEC 69 est affiliée à la Fédération Nationale de la Coiffure.

Elle relaye sur le territoire du Rhône les animations nationales, en particulier :

- Le Salon professionnel de la Coiffure et de l'Esthétique, nommé « Beauté Sélection », qui a lieu à Eurexpo. Sa 10^e édition s'est déroulée les 16 et 17 novembre 2014. Tous les secteurs de la beauté globale sont représentés (coiffure, maquillage, ongles, soins esthétiques, peinture corporelle). En 2014, le salon a compté plus de 200 exposants dont près de 20 % d'étrangers. Il a accueilli environ 30 000 visiteurs. Plus de 250 candidats ont participé aux différentes épreuves des concours de coiffure organisés par l'UDEEC. Pour l'année 2015, l'UDEEC a les mêmes ambitions en terme de fréquentation du salon.

- La Semaine Nationale de la Coiffure qui a habituellement lieu au mois de novembre : un site Internet dédié et des outils de communication sont

mis à la disposition des professionnels de la coiffure pendant une semaine au mois de novembre, pour valoriser leur métier.

Si le salon « Beauté Sélection » constitue un rendez-vous incontournable et fédérateur pour les professionnels du secteur, véritable vitrine nationale et internationale pour leurs innovations et leur savoir-faire, la Semaine Nationale de la Coiffure vise la valorisation de la filière auprès du grand public.

La Ville de Lyon est partenaire de l'UDEC 69 depuis 2006 notamment dans le cadre de l'organisation du salon professionnel « Beauté Sélection », et souhaite poursuivre son soutien officiel à cette filière dans le cadre de sa politique d'appui aux filières économiques lyonnaises. Ce soutien est renouvelé à l'occasion de la 11^e édition du salon qui aura lieu les 22 et 23 novembre 2015 à Eurexpo.

Le budget prévisionnel de cette action est de 6 855 €.

Je vous propose que la Ville de Lyon y contribue financièrement par le versement d'une subvention à hauteur de 1 000 €.

3. Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (ADPM) : attribution d'une subvention de 15 000 € pour la réalisation de l'opération liée à la Fête de la Gastronomie

Depuis sa création en 2004, la Ville de Lyon soutient l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (ADPM) du fait de la portée de ses activités sur :

- l'accompagnement des commerçants en matière de bonnes pratiques ;
- le développement d'un réseau d'acteurs commerçants et institutionnels, moteur en matière d'évolution de ce secteur marchand ;
- une couverture médiatique valorisante et favorisant de nouveaux comportements de la clientèle.

La Fête de la Gastronomie, créée en 2011 par le ministère de l'Economie, de l'Artisanat et du Tourisme, réunit de plus en plus d'acteurs autour de la gastronomie française, tant en France qu'à l'étranger.

Dans ce cadre, l'opération 1 marché, 1 chef, 1 recette a été reconduite du 21 au 27 septembre 2015 sur les marchés lyonnais.

Sur la liste des fruits ou légumes de saison (pommes, poires, prunes, concombres, pommes de terre, carottes, tomates, poireaux), les chefs devaient concocter une soupe, un smoothie, un jus de fruits ou une compote, créatifs et audacieux, qui étaient dégustés sur les marchés de la ville gratuitement par les clients.

Cette animation s'est déroulée sur 9 marchés :

- Bio Croix-Rousse et Boulevard de la Croix-Rousse (1^{er}) en lien avec l'Association du Marché de la Croix-Rousse : samedi 26 septembre matin,
- Producteurs fermiers (2^e) : mercredi 23 septembre après-midi,
- Victor Augagneur (3^e) : dimanche 27 septembre matin,
- Petite Place de la Croix-Rousse (4^e) : mardi 22 septembre matin,
- Bénédicte Teissier (5^e) : vendredi 25 septembre matin,
- Bellecombe (6^e) : jeudi 24 septembre matin,
- Jean Macé (7^e) : mercredi 23 septembre matin,
- Ambroise Courtois (8^e) en lien avec l'Association Mon Marché Mon Plaisir : samedi 26 septembre matin,
- Champvert (9^e) : samedi 26 septembre matin.

L'ADPM a reconduit ses partenariats avec le Marché de Gros de Lyon Corbas, les écoles hôtelières et les associations de commerçants.

Le budget prévisionnel de l'association est de 110 106 €.

Compte tenu de l'intérêt présenté par cette opération de mise en lumière des marchés de Lyon et de sa gastronomie, il est proposé de la soutenir en attribuant une subvention de 15 000 € à l'ADPM.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 19 000 euros, sont allouées aux associations de commerçants et producteurs pour la réalisation d'actions d'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon suivants :

Arrdt	Nom de l'association	Adresse du siège de l'association	Objet de l'action	Montant proposé en euros
1 ^{er}	Association des commerçants du Marché de la Croix-Rousse		Soutien à la mise en œuvre du programme d'animations de l'association	3 000
1 ^{er}	UDEC 69	22, rue d'Algérie 69001 Lyon	Salon professionnel « Beauté Sélection »	1 000
Tous	Association pour le Développement et la Promotion des Marchés	CCI de Lyon Place de la Bourse 69002 Lyon	Fête de la Gastronomie	15 000
Montant total				19 000

2- Pour l'Association des commerçants du Marché de la Croix-Rousse, la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget

de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 51977, programme animations, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

3- Pour l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (ADPM), la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 57397, programme animations, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

4- Pour l'Union Départementale des Entreprises de Coiffure du Rhône (UDEC 69), la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA